

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2096

9 novembre 2006

SOMMAIRE

Aamerkrill S.A.	100595	S.à r.l., Luxembourg	100582
AB Image S.A., Luxembourg	100602	LDV Management II Meigerhorn S.C.A., Luxembourg	100600
AB Image S.A., Luxembourg	100603	LDV Management II Meigerhorn S.C.A., Luxembourg	100602
Aequitas Europe 1, S.à r.l., Luxembourg	100578	Lozolux Holding S.A., Luxembourg	100596
Aequitas Europe 1, S.à r.l., Luxembourg	100599	Marroni Finances Holding S.A., Luxembourg	100573
ALVP, Association Luxembourgeoise des Visiteurs de Prison, A.s.b.l., Luxembourg	100596	Materials Handling International S.A., Luxembourg	100570
Astron Buildings S.A., Diekirch	100596	Materials Handling International S.A., Luxembourg	100595
Berwick Holding S.A., Diekirch	100573	Mischabel S.A., Luxembourg	100573
Bopo S.A.H., Diekirch	100595	Moutsi Investments, S.à r.l., Luxembourg	100572
Bradley Invest Holding S.A., Diekirch	100574	Mustang Invest S.A.H., Diekirch	100567
Brovedani International S.A., Luxembourg	100570	New Skies Investments, S.à r.l., Luxembourg	100568
Caro Invest S.A.H., Diekirch	100574	New Skies Investments, S.à r.l., Luxembourg	100570
Compagnie Financière de Football S.A., Luxembourg	100565	Notabene Finance S.A.H., Diekirch	100566
CSTIM Limited, Luxembourg Branch, Luxembourg	100565	Odyssee Investments Holding S.A., Luxembourg	100583
DBA Lux 2, S.à r.l., Luxembourg	100562	Plyko S.A., Luxembourg	100562
East-West Trading Company, G.m.b.H., Diekirch	100572	PMC Europe and Partners, S.e.n.c., Luxembourg	100575
EDT Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg	100562	Reech AiM Group S.A., Luxembourg	100579
Fautsch & Duprez S.A. - Electricité générale et industrielle, Wiltz	100596	Reech AiM Group S.A., Luxembourg	100580
Forcema S.A., Luxembourg	100608	Rolac Holding S.A., Luxembourg	100566
Forcema S.A., Luxembourg	100608	Ronelle Holding S.A., Luxembourg	100562
Global Media Systems S.A., Howald	100568	S.à r.l. Wilmes & Söhne, Diekirch	100571
Grosvenor Continental Europe Asset Management, S.à r.l., Luxembourg	100568	SDF Participation S.A., Luxembourg	100583
Heidebrunnen S.A.H., Diekirch	100568	Sevigne Saltel S.A., Luxembourg	100608
Hemex A.G., Diekirch	100603	Sevres I, S.à r.l., Luxembourg	100589
Hutchison Ports Investments, S.à r.l., Luxembourg	100571	Sevres III, S.à r.l., Luxembourg	100583
Immo Van Eycklaan S.A., Diekirch	100571	SGS Luxembourg S.A., Mamer	100574
Joma Invest S.A.H., Diekirch	100572	Société Commerciale S.A., Luxembourg	100567
Lagavulin Invest S.A., Diekirch	100573	Spandilux S.A., Luxembourg	100570
LaSalle German Income and Growth Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	100580	Sunrise Invest S.A.H., Diekirch	100566
LaSalle German Income and Growth Luxembourg,		Talmont Investment, S.à r.l., Luxembourg	100603
		Toysland S.A.H., Diekirch	100567
		Ukemi Holding S.A., Luxembourg	100582

100562

RONELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 85.366.

*Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue au siège social
en date du 13 septembre 2006*

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Angelo De Bernardi de son poste d'administrateur.

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est coopté comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007. L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Luxembourg, le 13 septembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *RONELLE HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04381. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101376.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2006.

DBA LUX 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 111.182.

Le bilan pour la période du 14 septembre 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

Signature.

(104200.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

EDT LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 104.066.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

Signature.

(104201.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

PLYKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 119.688.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Bernard Bier, directeur de sociétés, demeurant 60, rue de l'Entente F-57400 Sarrebourg; ici représenté par:

Monsieur Olivier Kuchly, expert-comptable, demeurant professionnellement au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Sarrebourg (France), le 18 mai 2006.

2.- Monsieur Jean-Marie Roth, consultant, demeurant 36, rue du Maréchal Leclerc F-67870 Griesheim-près-Molsheim, ici représenté par:

Monsieur Olivier Kuchly, expert-comptable, demeurant professionnellement au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Griesheim-près-Molsheim (France), le 18 mai 2006.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (SOPARFI) que les personnes prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: PLYKO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou par voie électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les trente et une (31) actions ont été souscrites par les actionnaires ci-après comme suit:

1.- Monsieur Jean-Bernard Bier, prénommé, seize actions	16
2.- Monsieur Jean-Marie Roth, prénommé, quinze actions	15
Total: trente et une actions	31

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Jean-Bernard Bier, directeur de sociétés, né à Sarrebourg (France), le 21 novembre 1944, demeurant au 60, rue de l'Entente, F-57400 Sarrebourg;

2.- Monsieur Jean-Marie Roth, consultant, né à Rittershoffen (France), le 30 août 1947, demeurant au 36, rue du Maréchal Leclerc, F-67870 Griesheim- près- Molsheim;

3.- Madame Michelle Burnier, sans profession, née à Chaville (France), le 19 septembre 1947, demeurant au 60, rue de L'Entente, F-57400 Sarrebourg.

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Jean-Thomas Steinmetz, employé privé, né à Strasbourg (France), le 4 novembre 1966, demeurant au 7, rue Sainte Odile, F-67302 Schiltigheim.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des présents statuts et de l'article soixante (60) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale nomme en qualité de premier administrateur de la société, Monsieur Jean-Bernard Bier, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des personnes comparantes prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. Kuchly, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Azette, le 26 septembre 2006, vol. 907, fol. 29, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(104939.3/239/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE FOOTBALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 83.935.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU05068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(104202.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

CS TIM LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH.

Siège social: EC4R 9AB London, 12, Arthur Street.

Siège de la succursale: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 82.351.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Signature.

(104203.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

100566

NOTABENE FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 108.418.

Aujourd'hui, le 25 septembre 2006,

s'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme holding NOTABENE FINANCE S.A.H. à savoir:

- a) La société EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 94.641, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.
- b) La société START 56, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 106.932, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, prénommé.
- c) Monsieur Paul Müller, prénommé.

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration a décidé le transfert du siège social de la société NOTABENE FINANCE S.A.H. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Ainsi décidé à Diekirch, le 25 septembre 2006.

START 56, S.à r.l. / EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l. / P. Müller

Signature / Signature / -

Enregistré à Diekirch, le 27 septembre 2006, réf. DSO-BU00190. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(104349.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2006.

SUNRISE INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 108.273.

Aujourd'hui, le 25 septembre 2006.

S'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme holding SUNRISE INVEST S.A.H. à savoir:

- a) La société EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 94.641, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.
- b) La société START 56, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 106.932, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, prénommé.
- c) Monsieur Paul Müller, prénommé.

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration a décidé le transfert du siège social de la société SUNRISE INVEST S.A.H. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Ainsi décidé à Diekirch, le 25 septembre 2006.

START 56, S.à r.l. / EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l. / P. Müller

Signature / Signature / -

Enregistré à Diekirch, le 27 septembre 2006, réf. DSO-BU00189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(104353.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2006.

ROLAC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 18.681.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 septembre 2006

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104455.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

100567

TOYSLAND S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 108.280.

Aujourd'hui, le 25 septembre 2006,

s'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme holding TOYSLAND S.A.H. à savoir:

a) La société EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 94.641, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.

b) La société START 56, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 106.932, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, prénommé.

c) Monsieur Paul Müller, prénommé.

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration a décidé le transfert du siège social de la société TOYSLAND S.A.H. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Ainsi décidé à Diekirch, le 25 septembre 2006.

START 56, S.à r.l. / EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l. / P. Müller

Signature / Signature / -

Enregistré à Diekirch, le 27 septembre 2006, réf. DSO-BU00192. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(104340.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2006.

MUSTANG INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 109.407.

Aujourd'hui, le 25 septembre 2006,

s'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme holding MUSTANG INVEST S.A.H. à savoir:

a) La société EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 94.641, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.

b) La société START 56, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 106.932, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, prénommé.

c) Monsieur Paul Müller, prénommé.

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration a décidé le transfert du siège social de la société MUSTANG INVEST S.A.H. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Ainsi décidé à Diekirch, le 25 septembre 2006.

START 56, S.à r.l. / EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l. / P. Müller

Signature / Signature / -

Enregistré à Diekirch, le 27 septembre 2006, réf. DSO-BU00191. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(104343.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2006.

SOCIETE COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 74.151.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 août 2006

Sont nommés administrateurs pour une durée d'un an, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Monsieur Milan Kratka, senior trader, 1446 Haase Avenue, Westchester IL 60154, Administrateur-délégué,
- Monsieur Derek Ruxton, barrister-at-law, 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg,
- Monsieur Patrick Meunier, director of companies, 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104457.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

**GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE ASSET MANAGEMENT, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, boulevard John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 109.166.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Signature.

(104207.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

HEIDEBRUNNEN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 114.807.

Aujourd'hui, le 25 septembre 2006.

S'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme holding HEIDEBRUNNEN S.A.H. à savoir:

a) La société EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 94.641, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.

b) La société START 56, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 106.932, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, prénommé.

c) Monsieur Paul Müller, prénommé.

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration a décidé le transfert du siège social de la société HEIDEBRUNNEN S.A.H. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Ainsi décidé à Diekirch, le 25 septembre 2006.

START 56, S.à r.l. / EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l. / P. Müller

Signature / Signature / -

Enregistré à Diekirch, le 27 septembre 2006, réf. DSO-BU00193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(104338.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2006.

GLOBAL MEDIA SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Howald, 212, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 42.390.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU04845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Signature.

(104308.7//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2006.

NEW SKIES INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 3,533,355.-.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 102.910.

In the year two thousand and six, on the thirty-one of July.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg,

There appeared:

NEW SKIES SATELLITES HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 108.096 (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Gildas Le Pannérer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 31, 2006.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of NEW SKIES INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 102.910, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on September 7, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1169 dated November 18th, 2004, the articles of incorporation of which having been last mod-

ified on November 3, 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, published on May 30, 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company from its current amount of three million five hundred thirty-three thousand three hundred fifty-five US dollars (USD 3,533,355.-) down to forty-nine thousand nine hundred eighty US dollars (USD 49,980.-) through the redemption and subsequent cancellation of ninety-nine thousand five hundred twenty-five (99,525) shares of the Company having a par value of thirty-five US dollars (USD 35.-) each (the «Cancelled Shares»).

The debt of the Company towards the Sole Shareholder resulting from the cancellation of the Cancelled Shares shall be compensated by the transfer from the Company to the Sole Shareholder of the remaining part of its claim under an intercompany loan between the Company as lender and SES HOLDINGS (NETHERLANDS) B.V., a private company with limited liability organized under the laws of the Netherlands as borrower.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article six first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at forty-nine thousand nine hundred eighty US dollars (USD 49,980.-), represented by one thousand four hundred twenty-eight (1,428) shares having a par value of thirty-five US dollars (USD 35.-) each.»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital reduction, have been estimated at about three thousand euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un juillet,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

NEW SKIES SATELLITES HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.096 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Gildas Le Pannéer, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31, juillet 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de NEW SKIES INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.910, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 7 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1169, en date du 18 novembre 2004, les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 3 novembre 2005, suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié le 30 mai 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société afin de le porter de sa valeur actuelle de trois millions cinq cent trente-trois mille trois cent cinquante-cinq dollars US (USD 3.533.355,-) à un montant de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dollars US (USD 49.980,-) par le rachat et l'annulation subséquente de quatre-vingt dix-neuf mille cinq cent vingt-cinq (99.525) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de trente-cinq dollars US (USD 35,-) chacune (les «Parts Sociales Annulées»).

La dette de la Société envers l'Associé Unique résultant de l'annulation des Parts Sociales Annulées sera compensée par le transfert à l'Associé Unique par la Société du solde de sa créance existant en vertu d'un contrat de prêt intragroupe entre la Société, en qualité de prêteur et SES HOLDINGS (NETHERLANDS) B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais en qualité d'emprunteur.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, le premier paragraphe de l'article six des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art.6.** Le capital social est fixé à la somme de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dollars US (USD 49.980), représentée par mille quatre cent vingt-huit (1.428) parts sociales d'une valeur de trente-cinq dollars US (USD 35) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à environ trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Le Pennerer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 23, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

(105026.3/211/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

NEW SKIES INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 102.910.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43651 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

J. Elvinger.

(105027.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

SPANDILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 15.601.

Le bilan au 20 février 2006, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU05070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(104204.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

BROVEDANI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 73.057.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(104205.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

MATERIALS HANDLING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 85.613.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

Signature.

(104213.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

S.à r.l. WILMES & SÖHNE, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.
H. R. Luxemburg B 100.432.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der außerordentlichen Generalversammlung vom 25. September 2006 der Gesellschaft mit beschränkter Haftung S.à r.l. WILMES & SÖHNE, mit Sitz in L-9227 Diekirch, 50 Esplanade, eingetragen im Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 100.432 geht hervor, dass:

Einzigster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, den Sitz der Gesellschaft S.à r.l. WILMES & SÖHNE von L-9227 Diekirch, 50, Esplanade nach L-9227 Diekirch, 48, Esplanade zu verlegen.

Da die Tagesordnung erschöpft ist und keiner das Wort fragt, erklärt der Vorsitzende die Versammlung um 14.30 Uhr für geschlossen.

Zur Veröffentlichung im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 25. September 2006.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter der Gesellschaft

Enregistré à Diekirch, le 28 septembre 2006, réf. DSO-BU00215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(104332.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2006.

IMMO VAN EYCKLAAN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.
H. R. Luxemburg B 96.400.

Heute, am 25. September 2006.

Traf sich der Verwaltungsrat der anonymen Gesellschaft IMMO VAN EYCKLAAN S.A. zu einer Versammlung, nämlich:

a) EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50 Esplanade, hier vertreten durch ihren allein zeichnungsberechtigten Geschäftsführer, Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu L-9840 Siebenaler, Maison 20.

b) START 56, S.à r.l., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch ihren allein zeichnungsberechtigten Geschäftsführer, Herrn Paul Müller, vorbenannt.

c) Herrn Paul Müller, vorbenannt.

Einstimmig beschließt der Verwaltungsrat, den Sitz der Gesellschaft IMMO VAN EYCKLAAN S.A. von L-9227 Diekirch, 50, Esplanade nach L-9227 Diekirch, 48, Esplanade zu verlegen.

So beschlossen zu Diekirch.

EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l. / START 56, S.à r.l. / P. H. Müller

Unterschrift / Unterschrift / -

Enregistré à Diekirch, le 27 septembre 2006, réf. DSO-BU00204. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(104333.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2006.

HUTCHISON PORTS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 78.743.

Par résolution signée en date du 9 mai 2006, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la nomination de Monsieur Christian Nicolas Roger Salbaing, demeurant Apt D56, Albion Riverside, 8, Hester Road, Baltersea, SN11 4AW Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet au 11 mai 2006 et pour une durée indéterminée.

- Acceptation de la nomination de Monsieur Eddie Teh Ewe Guan, demeurant au 31, Linden Drive, 288704, Singapour, en tant que gérant avec effet au 11 mai 2006 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104434.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

100572

JOMA INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 108.159.

Aujourd'hui, le 25 septembre 2006,

s'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme holding JOMA INVEST S.A.H. à savoir:

a) La société EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 94.641, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.

b) La société START 56, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 106.932, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, prénommé.

c) Monsieur Paul Müller, prénommé.

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration a décidé le transfert du siège social de la société JOMA INVEST S.A.H. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Ainsi décidé à Diekirch, le 25 septembre 2006.

START 56, S.à r.l. / EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l. / P. Müller

Signature / Signature / -

Enregistré à Diekirch, le 27 septembre 2006, réf. DSO-BU00194. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(104319.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2006.

EAST-WEST TRADING COMPANY, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.
H. R. Luxemburg B 94.641.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der außerordentlichen Generalversammlung vom 25. September 2006 der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EAST-WEST TRADING COMPANY, GmbH, mit Sitz in L-9227 Diekirch, 50 Esplanade, eingetragen im Firmenregister Diekirch unter der Nummer B 94.641 geht hervor, dass:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, den Sitz der Gesellschaft EAST-WEST TRADING COMPANY, GmbH von L-9227 Diekirch, 50, Esplanade nach L-9227 Diekirch, 48, Esplanade zu verlegen.

Da die Tagesordnung erschöpft ist und keiner das Wort fragt, erklärt der Vorsitzende die Versammlung um 16.00 Uhr für geschlossen.

Zur Veröffentlichung im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 25. September 2006.

COFINOR S.A.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter der Gesellschaft

Enregistré à Diekirch, le 28 septembre 2006, réf. DSO-BU00216. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(104327.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2006.

MOUSI INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 118.937.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 19 septembre 2006:

- Ancien associé unique: ECOREAL S.A.

- Nouvel associé unique: MCG INVESTMENTS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 115.502, avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Pour MOUSI INVESTMENTS, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05950. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104445.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

100573

BERWICK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 95.656.

Aujourd'hui, le 25 septembre 2006,

s'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme holding BERWICK HOLDING S.A. à savoir:

- a) La société EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 94.641, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.
- b) La société START 56, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 106.932, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, prénommé.
- c) Monsieur Paul Müller, prénommé.

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration a décidé le transfert du siège social de la société BERWICK HOLDING S.A. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Ainsi décidé à Diekirch, le 25 septembre 2006.

START 56, S.à r.l. / EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l. / P. Müller

Signature / Signature / -

Enregistré à Diekirch, le 27 septembre 2006, réf. DSO-BU00213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(104306.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2006.

LAGAVULIN INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.
H. R. Luxemburg B 98.758.

Heute, am 25. September 2006,

traf sich der Verwaltungsrat der anonymen Gesellschaft LAGAVULIN INVEST S.A. zu einer Versammlung, nämlich:

- a) Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu L-9840 Siebenaler, Maison 20;
- b) Herrn Günther Leufgen, Unternehmer, wohnhaft zu B-4782 St. Vith, 171, Schönberg;
- c) Frau Hannelore Müller, Lehrerin, wohnhaft zu B-4782 St. Vith, 171, Schönberg.

Einstimmig beschließt der Verwaltungsrat, den Sitz der Gesellschaft LAGAVULIN INVEST S.A. von L-9227 Diekirch, 50, Esplanade nach L-9227 Diekirch, 48, Esplanade zu verlegen.

So beschlossen zu Diekirch, am 25. September 2006.

P. Müller / G. Leufgen / H. Müller.

Enregistré à Diekirch, le 28 septembre 2006, réf. DSO-BU00214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(104312.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2006.

MARRONI FINANCES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.180.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARRONI FINANCES HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(104206.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

MISCHABEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.331.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MISCHABEL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(104211.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

100574

BRADLEY INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 111.334.

Aujourd'hui, le 25 septembre 2006,

s'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme holding BRADLEY INVEST HOLDING S.A. à savoir:

a) La société EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 94.641, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.

b) La société START 56, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 106.932, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, prénommé.

c) Monsieur Paul Müller, prénommé.

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration a décidé le transfert du siège social de la société BRADLEY INVEST HOLDING S.A. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Ainsi décidé à Diekirch, le 25 septembre 2006.

START 56, S.à r.l. / EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l. / P. Müller

Signature / Signature / -

Enregistré à Diekirch, le 27 septembre 2006, réf. DSO-BU00211. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(104301.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2006.

CARO INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 95.170.

Aujourd'hui, le 25 septembre 2006,

s'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme holding CARO INVEST S.A.H. à savoir:

a) La société EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 94.641, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.

b) La société LUCKY-INVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 93.495, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Paul Müller, prénommé.

c) Monsieur Paul Müller, prénommé.

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration a décidé le transfert du siège social de la société CARO INVEST S.A.H. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Ainsi décidé à Diekirch, le 25 septembre 2006.

P. Müller / EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l. / LUCKY-INVEST HOLDING S.A.

- / Signature / Signature

Enregistré à Diekirch, le 27 septembre 2006, réf. DSO-BU00212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(104303.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2006.

SGS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 2, rue des Champs.
R. C. Luxembourg B 25.263.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2006

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Dirk Hellemans, domicilié à 9190 Stekene, Lange Dweersstraat 45,
- Monsieur Freddy Bracke, domicilié à 22 Zandhoven, Veerstraat 137,
- Monsieur André Van de Wiele, domicilié à 9140 Temse, Paterstraat 79.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

D. Hellemans / A. Van de Wiele

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104477.5//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

PMC EUROPE AND PARTNERS, Société en nom collectif.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 95.191.

In the year two thousand and five, on the nineteenth day of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- PMC LEADERS IN CHEMICALS, INC., a company incorporated and existing under the General Corporation Law of the State of Delaware, U.S.A., having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, U.S.A., registered in Delaware under number 2317735,

duly represented by Benoit Charpentier, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on December 15th, 2005, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the under-signed notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

- PMC EUROPE LLC, a company incorporated and existing under the General Corporation Law of the State of Delaware, U.S.A., having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, U.S.A., registered in Delaware under number 3553937,

duly represented by Benoit Charpentier, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on December 15th, 2005, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the under-signed notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

- GLOBAL PHARMACEUTICAL LEADERS, INC., a company incorporated and existing under the General Corporation Law of the State of Delaware, U.S.A., having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware and registered in Delaware under the number 3566669, and having its effective place of management at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg B. 93.553),

duly represented by Benoit Charpentier, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on December 15th, 2005, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the under-signed notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are the partners of PMC EUROPE AND PARTNERS (the «Company»), a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at Route de Niederpallen, L-8506 Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 95 191, whose articles of association were adopted pursuant to a deed of the notary Jean Seckler, on 16 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 January 2003, number 81. The articles of association have been amended for the last time pursuant a deed of notary Joseph Elvinger, on 27 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 February 2004, number 170.

The appearing parties representing the entire share capital of the Company then took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company from Route de Niederpallen, L-8506 Redange-sur-Attert to 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg with effect as from January 1, 2005.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

«**Art. 4.** The registered office of the partnership is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), It may be transferred to any other place of the Grand-Duchy of Luxembourg by simple decision of partners.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the partnership's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the partnership which is the best situated for this purpose under the given circumstances.»

Third resolution

The general meeting decides to ratify the transfer of two million four hundred and fifty thousand two hundred and thirty-seven (2,450,237) shares of the Company from CAWTHORNE LIMITED to PMC LEADERS IN CHEMICALS, INC., a company incorporated and existing under the General Corporation Law of the State of Delaware, U.S.A., having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, U.S.A., registered in Delaware under number 2317735, following the liquidation of CAWTHORNE LIMITED, with registered office at Suite C, 3rd Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar, registered at the registry of companies in Gibraltar under number 79821.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

«**Art. 6.** The corporate capital is set at eighty-one million four hundred and seventy-one thousand two hundred and twenty-five euros (EUR 81,471,225.-), represented by three million two hundred and fifty-eight thousand eight hundred and forty-nine (3,258,849) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, which have been subscribed as follows:

1. The company PMC LEADERS IN CHEMICALS INC., with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, (United States of America), registered in Delaware under number 2317735, two million six hundred and sixty-one thousand one hundred and fifty-eight (2,661,158) shares;

2. The limited liability company PMC EUROPE, LLC, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, (United States of America), registered in Delaware under number 3553937, two hundred and fifty (250) shares;

3. The company GLOBAL PHARMACEUTICAL LEADERS INC., with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, (United States of America), and having its effective place of management and center of main interest at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered at the trade and companies register of Luxembourg under section B number 93.535, five hundred and ninety-seven thousand four hundred and forty-one (597,441) shares.

Total: three million two hundred and fifty-eight thousand eight hundred and forty-nine (3,258,849) shares.»

Fifth resolution

The general meeting decides to amend article 11 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

«**Art. 11.** The partnership is managed by one or several managers, who need not to be shareholders.

In case of several managers, the managers will be divided into managers of category A and managers of category B.

The manager, or in case of several managers, at least two (2) managers of which at least one (1) belongs to Category A acting jointly can decide and act in the name and on behalf of the partnership in all circumstances and can authorize all acts and operations consistent with the partnership's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the shareholders.

Towards third parties, the partnership will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of at least two (2) managers of which at least one (1) belongs to Category A.»

Sixth resolution

The general meeting confirms the discharge granted to Mr. Arnaud de Briey, officer of corporation, residing at Route de Niederpallen, L-8506 Redange-sur-Attert, for his mandate as manager of the Company until December 31, 2004.

Seventh resolution

The general meeting confirms the appointment for an indefinite period of time of Mr. Stéphane Bastin, residing at 6, boulevard Léopold III, 7600 Péruwelz, Belgium, as a manager of the Company as from December 31, 2004.

Eighth resolution

Further to the fifth resolution above, the general meeting decides that the current appointed managers of the Company will belong to the following categories of managers:

- Mr. Philip Kamins, Chief Executive Officer, born in Illinois, U.S.A., on October 18, 1936, residing at 135 Copley Place, Beverly Hills, CA 90210, U.S.A., manager of category A;

- Mr. Gary Kamins, President, born in California, U.S.A., on June 6, 1962, residing at 1415 Via Cresta, Pacific Palisades, California, 90272, U.S.A., manager of category A;

- Mr. Lori Johnson, Executive Vice President, born in California, U.S.A., on October 5, 1954, residing at 3372 Stoneridge Lane, Los Angeles, CA 90077, U.S.A., manager of category A;

- Mr. Thian Choy Cheong, Vice President of Finance, born in Malaysia on July 22, 1956, residing at 10737 Baile Avenue, Chatsworth, California 91311, U.S.A., manager of category A; and

- Mr. Stéphane Bastin, Directeur général, born in Mons (Belgium) on March 30, 1972, residing at 6, boulevard Léopold III, 7600 Péruwelz, Belgium, manager of category B.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

A comparu:

- PMC LEADERS IN CHEMICALS, INC., une société constituée et existant selon la loi générale sur les sociétés de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, U.S.A., enregistrée au Delaware sous le numéro 2317735,

ici représentée par Monsieur Benoit Charpentier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2005.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- PMC EUROPE LLC, une société constituée et existant selon la loi générale sur les sociétés de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, U.S.A., enregistrée au Delaware sous le numéro 3553937,

ici représentée par Monsieur Benoit Charpentier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2005.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- GLOBAL PHARMACEUTICAL LEADERS, INC., un société constituée et existant, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware et enregistrée au Delaware sous le numéro 3566669, ayant son lieu effectif d'administration au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 93.553),

ici représentée par Monsieur Benoit Charpentier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2005.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les associés de la société en nom collectif PMC EUROPE AND PARTNERS (ci-après la «Société»), une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au Route de Niederpallen, L-8506 Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 95 191, dont les statuts ont été adoptés suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 Janvier 2003, numéro 81. Les statuts ont été dernièrement modifiés suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger le 27 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 février 2004, numéro 170.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de Route de Niederpallen, L- 8506 Redange-sur-Attert au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2005.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de ratifier le transfert de deux millions quatre cent cinquante mille deux cent trente-sept (2.450.237) parts sociales de la Société de CAWTHORNE LIMITED à PMC LEADERS IN CHEMICALS, INC., une société constituée et existant selon la loi générale sur les sociétés de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, U.S.A., enregistrée au Delaware sous le numéro 2317735, suite à la liquidation de CAWTHORNE LIMITED, ayant son siège social à Suite C, 3rd Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar, inscrite auprès du registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 79821.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-un millions quatre cent soixante-et-onze mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 81.471.225,-) représenté par trois millions deux cent cinquante-huit mille huit cent quarante-neuf (3.258.849) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui ont été souscrites comme suit:

1. La société PMC LEADERS IN CHEMICAL INC., avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, (Etats-Unis d'Amérique), inscrite à Delaware sous le numéro 2317735, deux millions six cent soixante-et-un mille cent cinquante-huit (2.661.158) parts sociales;

2. La société à responsabilité limitée PMC EUROPE, LLC, avec siège à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, (Etats-Unis d'Amérique), inscrite à Delaware sous le numéro 3553937, deux cent cinquante (250) parts sociales;

3. La société GLOBAL PHARMACEUTICAL LEADERS INC., avec siège à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, (Etats-Unis d'Amérique), avec lieu d'administration effectif et centre d'intérêt principal à L-4501 Differdange, 144, avenue de la Liberté, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 93.535, cinq cent quatre-vingt dix-sept mille quatre cent quarante-et-une (597.441) parts sociales;

Total: trois millions deux cent cinquante-huit mille huit cent quarante-neuf (3.258.849) parts sociales.»

100578

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:
«**Art. 12.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Dans le cas où il y a plusieurs gérants, les gérants seront divisés en deux catégories, les gérants de la catégorie A et les gérants de la catégorie B.

Le gérant, ou dans le cas où il y a plusieurs gérants, au moins deux (2) gérants agissant conjointement dont au moins un (1) appartient à la catégorie A peu(ven)t décider ou agir au nom et pour le compte de la société en toutes circonstances et peu(ven)t autoriser tous actes et opérations conformes à l'objet social de la société. Le(s) gérant(s) est/sont désigné(s) par l'associé unique, ou bien le cas échéant par les associés, qui déterminera/ont les termes de son/leur mandat. Il(s) pourra/ont librement être révoqué(s) par les associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants dont un au moins appartient à la catégorie A.»

Sixième résolution

L'assemblée générale confirme la décharge accordée à M. Arnaud de Briey, dirigeant de société, demeurant Route de Niederpallen, L-8506 Redange-sur-Attert, pour son mandat de gérant de la Société jusqu'au 31 décembre 2004.

Septième résolution

L'assemblée générale confirme la nomination, pour une durée indéterminée, de M. Stéphane Bastin, demeurant 6, boulevard Léopold III, 7600 Péruwelz, Belgique, en tant que gérant de la Société à compter du 31 décembre 2004.

Huitième résolution

Suite à la cinquième résolution qui précède, l'assemblée générale décide que les gérants de la Société actuellement en place appartiendront aux catégories de gérance suivantes:

- M. Philip Kamins, Chief Executive Officer, né en Illinois, U.S.A., le 18 octobre 1936, demeurant au 135 Copley Place, Beverly Hills, CA 90210, U.S.A., gérant de catégorie A;

- M. Gari Kamins, President, né en Californie, U.S.A., le 6 juin 1962, demeurant 1415 Via Cresta, Pacific Palisades, California, 90272, USA, gérant de catégorie A;

- M. Lori Johnson, Executive Vice President, né en Californie, U.S.A., le 5 octobre 1954, demeurant 3372 Stoneridge Lane, Los Angeles, CA 90077, U.S.A., gérant de catégorie A;

- M. Thian Choy Cheong, Vice President of Finance, né en Malaisie le 22 juillet 1956, demeurant 10737 Baile Avenue, Chatsworth, Californie 91311, U.S.A., gérant de catégorie A; et

- M. Stéphane Bastin, Directeur général, né à Mons (Belgique) le 30 mars 1972, demeurant 6, boulevard Léopold III, 7600 Péruwelz, Belgique, gérant de catégorie B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Charpentier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

J. Elvinger.

(105094.3/211/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

AEQUITAS EUROPE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 275.000.-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 92.773.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06388, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour AEQUITAS EUROPE 1, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(104214.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

REECH AiM GROUP, Société Anonyme.
Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 116.129.

L'an deux mille six, le huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (ci-après le «comparant»), agissant en vertu d'une procuration datée du 4 août 2006 en tant que représentant de Monsieur Christophe Reech, Président du conseil d'administration, lui-même autorisé à représenter le conseil d'administration de la société anonyme REECH AiM GROUP, ayant son siège social au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 5 avril 2006, dont les statuts ont été modifiés par acte en date du 21 juin 2006; en vertu de résolutions du conseil datées du 20 juin 2006, lesquelles procuration et résolutions resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social de la société anonyme REECH AiM GROUP, prédésignée, s'élève préalablement au présent acte à EUR 65.875,- (soixante cinq mille huit cent soixante quinze euros), représenté par 52.700 (cinquante-deux mille sept cents) actions avec une valeur nominale de EUR 1.25,- (un euros vingt-cinq centimes) chacune.

Il est divisé en 52.000 (cinquante-deux mille) actions de fondateur de Classe A (les «Actions de Classe A»), en 400 (quatre cents) actions ordinaires de classe B (les «Actions de Classe B»), 300 (trois cents) actions rachetables de classe C (les «Actions de Classe C») et zéro (0) actions privilégiées de classe D (les «Actions de Classe D»).

II.- Qu'aux termes de l'article 6 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 93.750,- (quatre-vingt treize mille sept cent cinquante) et le conseil d'administration est autorisé, jusqu'à la date du 21 juin 2011, à procéder à toutes augmentations de capital endéans les limites précitées lorsque le conseil le juge approprié.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 4 août 2006 et en conformité avec les pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6 des statuts, a augmenté le capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 4.125,- (quatre mille cent vingt cinq euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 65.875,- (soixante cinq mille huit cent soixante quinze euros) à EUR 70.000,- (soixante dix mille euros), par l'émission de 3.300 nouvelles actions de classe B d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune. Les nouvelles actions de classe B sont émises ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 714.975,-.

IV. - Que le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des nouvelles actions, comme suit:

Nom	Résidence	Classe	Actions	Valeur nominale (EUR)	Capital social (EUR)	Prime d'Emission (EUR)	Total Apport (EUR)
Frederic Dommart	Suisse	B	200	1,25	250,-	99.750,-	100.000,-
SHERMOND HOLDINGS INC.	UK	B	200	1,25	250,-	99.750,-	100.000,-
GROUP RAULIC INVESTMENT	France	B	2.900	1,25	3.625,-	515.475,-	519.100,-
Total			3.300	1,25	4.125,-	714.975,-	719.100,-

V.- Que les nouvelles actions de classe B ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 714.975,-, par versement sur un compte bancaire au nom de la société REECH AiM GROUP de sorte que la somme de EUR 719.100,-, a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libérations.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à EUR 70.000,- (euros), représenté par 56.000 (cinquante six mille) actions avec une valeur nominale de EUR 1,25 (un euros vingt-cinq centimes) chacune.

Il est divisé en 52.000 (cinquante-deux mille) actions de fondateur de Classe A (les «Actions de Classe A»), en 3.700 (trois mille sept cents) actions ordinaires de classe B (les «Actions de Classe B»), en 300 (trois cents) actions rachetables de classe C (les «Actions de Classe C») et zéro (0) actions privilégiées de classe D (les «Actions de Classe D»). Les actions des quatre classes sont désignées ensemble par le terme «Actions» ou prises individuellement par celui de «Action».

Le nombre d'Actions de Classe A est toujours au moins égal aux deux tiers du nombre total des Actions.

Les Actions de Classe A, B et C confèrent un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Les Actions de Classe D sont sans droit de vote.

Les Actions sont exclusivement nominatives sans possibilité de les convertir au porteur. Les Actions peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société ne reconnaît qu'un titulaire par action. Si l'action appartient à plusieurs personnes ou si elle est grevée d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente, s'élève à environ EUR 8.500,- (huit mille cinq cents euros).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.
Signé: H. Janssen, J. Elvinger.
Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, vol. 154S, fol. 94, case 11. – Reçu 7.191 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2006. J. Elvinger.

(105095.3/211/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

REECH AiM GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 116.129.

Les statuts coordonnés suivant l'acte numéro 43758 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

J. Elvinger.

(105096.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 118.529.

In the year two thousand and six, on the twelfth day of September.
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P., a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Cavendish Square, London W1A 2NF (United Kingdom), represented by its general partner LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH GP, L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (United States of America), (the «Shareholder»),

here represented by Mrs Cathy Blondel, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Chicago.

The above proxy signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I. The Shareholder is the shareholder of a «société à responsabilité limitée» established in Luxembourg, under the name of LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.529, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 4 August 2006, not yet published. The articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed in August 22, 2006, not yet published.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda:

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of five hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 587,500.-) so as to raise it from its present amount of one hundred sixty-two thousand and five hundred Euro (EUR 162,500.-) to seven hundred and fifty thousand Euro (EUR 750,000.-).

2. To issue twenty-three thousand five hundred (23,500) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.

3. To accept subscription for and full payment of twenty-three thousand five hundred (23,500) new shares by LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P. and to allot the new shares against payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4. To amend article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the above resolutions.

5. Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of five hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 587,500.-) so as to raise it from its present amount of one hundred sixty-two thousand and five hundred Euro (EUR 162,500.-) to seven hundred and fifty thousand Euro (EUR 750,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue twenty-three thousand five hundred (23,500) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

*Third resolution**Subscription - Payment*

There now appeared Mrs Cathy Blondel, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney-in-fact of LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P., prenamed (the «Subscriber»), by virtue of the same proxy as mentioned above.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber for twenty-three thousand five hundred (23,500) new shares and to make payment in full for each such new share thus subscribed by a contribution in cash of five hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 587,500.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary and the amount of five hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 587,500.-) is now at the disposal of the Company.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the above resolutions. The first paragraph of article 5 shall forthwith read as follows:

Art. 5. Subscribed capital. «The issued capital of the Company is set at seven hundred and fifty thousand Euro (EUR 750,000.-) divided into thirty thousand (30,000) Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at eight thousand Euro.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P., une société en commandite régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33 Cavendish Square, Londres W1A 2NF (Royaume-Uni), représenté par son associé commanditaire LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH GP, L.L.C., une société régie par les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Etats-Unis d'Amérique), (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé est l'associé de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg, sous la dénomination LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.529, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 août 2006, non encore publié. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 22 août 2006, non encore publié.

II. L'Associé a reconnu avoir été entièrement informé des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant, connu de l'Associé:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 587.500,-) afin de le porter de son montant actuel de cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 162.500,-) à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-).

2. Emission de vingt-trois mille cinq cents (23.500) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3. Acceptation de la souscription et du paiement intégral de vingt-trois mille cinq cents (23.500) nouvelles parts Sociales par LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P. et attribution des nouvelles parts Sociales par un paiement intégral desdites nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5. Divers.

III. L'Associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 587.500,-) afin de le porter de son montant actuel de cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 162.500,-) à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-).

100582

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre vingt-trois mille cinq cents (23.500) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Madame Cathy Blondel, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de La-Salle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P., prénommée (le «Souscripteur»), en vertu de la même procuration mentionnée ci-dessus.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte du Souscripteur vingt-trois mille cinq cents (23.500) parts sociales et de payer l'intégralité de chacune de ces parts sociales ainsi souscrites par un apport en numéraire d'un montant de cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 587.500,-).

La preuve d'un tel paiement a été donnée au notaire instrumentant et le montant de cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 587.500,-) est désormais à la disposition de la société.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus. L'alinéa premier de l'article 5 sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Capital social. «Le capital émis de la Société est fixé à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-), divisé en trente mille (30.000) Parts Sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et chaque Part Sociale étant entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à huit mille euros.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Blondel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2006, vol. 907, fol. 16, case 2. – Reçu 5.875 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(106046.3/239/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 118.529.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(106047.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

UKEMI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.279.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UKEMI HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(104208.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ODYSSEE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.523.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ODYSSEE INVESTMENTS HOLDING S.A.

MADAS, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(104209.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

SDF PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.280.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SDF PARTICIPATION S.A.

LOUV, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(104210.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

SEVRES III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2440 Luxembourg, 59, rue du Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 119.773.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, registered under the registration no. LP # 11768199, acting through its general partner KKR ASSOCIATES EUROPE II LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, registered under the registration no. LP # 11768215, acting through its general partner KKR EUROPE II LIMITED, a limited company organised under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the registration no. 148422,

represented by Maître Mathilde Lattard, maître en droit, pursuant to a proxy which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company SEVRES III, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name SEVRES III, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion, it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or, as the case may be, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager or, as the case may be, the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or, as the case may be, the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred shares (500) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management, binding signature. The Company is managed by one or several managers (each a «Manager») who may be but need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of managers (the «Board» or the «Board of Managers»). Any Manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint Managers of two different classes, being class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of the Board of Managers may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B Manager (including by way of representation).

The Board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Manager, and in the case of a Board of Managers by the joint signature of any two of the Managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole Manager (if there is only one) or, as the case may be, the board of Managers or any two of the Managers or, in the event of classes of Managers, by one class A and one class B Manager acting together.

Art. 8. Liability Managers. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three-quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the second Tuesday in June at 11:00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Manager or, as the case may be, the Board.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Manager or, as the case may be, the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its name:

Subscriber	Number of shares	Payment
KKR EUROPEAN FUND II LIMITED PARTNERSHIP .	500	EUR 12,500
Total	500	EUR 12,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900).

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.
2. The following person is appointed Class A Manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Mr Mattia Caprioli, manager (principal), born on March 27, 1974 in Correggio (Reggio Emilia), Italy, with personal address at 2, Queen's Gate Place, London, SW75NS, United Kingdom.

The following person is appointed Class B Manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Dr. Wolfgang Zettel, manager, born on November 15, 1962 in Konstanz, Germany, professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2006.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant sous les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré sous le numéro LP # 11768199, agissant par son general partner KKR ASSOCIATES EUROPE II LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant sous les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré sous le numéro LP # 11768215, agissant par son general partner KKR EUROPE II LIMITED, un limited company existant sous les lois des Cayman Islands, avec siège social au c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands et enregistré sous le numéro 148422,

représenté par Maître Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Laquelle comparante, agissant ès qualités, a demandé au notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée SEVRES III, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SEVRES III, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants (chacun un «Gérant»), associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil» ou le «Conseil de Gérance»).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérance par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite concernant chaque réunion du Conseil de Gérance doit être donnée aux Gérants au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés dans cette convocation. Cette convocation peut être omise par l'assentiment de chacun des Gérants donné soit par écrit, par câble, par télégramme, telex, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance si le lieu et l'endroit ont été déterminés dans une résolution antérieurement adoptée par le Conseil de Gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de désigner des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Cette classification de Gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de cette assemblée générale et les Gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement par approbation à la majorité des Gérants de la Société. Au cas où l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) chaque résolution du Conseil de Gérance ne sera valablement prise que si approuvée par la majorité des Gérants y inclus au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque Gérant.

La Société sera engagée par une seule signature au cas où il y a un seul Gérant, et au cas où il y a un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux des Gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. En tous cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'une personne ou de personnes à laquelle/auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant (s'il n'y en a qu'un) ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance ou par deux des Gérants ou, s'il y a des classes différentes de Gérants, par un Gérant de classe A et par un Gérant de classe B agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des Gérants. Le ou les Gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière représentation des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les Gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière représentation du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au deuxième mardi en juin de chaque année à 11h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré comme indiqué à côté de leurs noms respectifs:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription
KKR EUROPEAN FUND II LIMITED PARTNERSHIP	500	EUR 12.500
Total	500	EUR 12.500

Les parts sociales, ainsi souscrites sont intégralement libérées, ainsi le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est disponible pour la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte, sont évalués à environ mille neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 59, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée Gérant de la classe A de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des dispositions des statuts de la Société:

Monsieur Mattia Caprioli, gérant, né le 27 mars 1974 à Correggio (Reggio Emilia), Italie, résidant au 2 Queens Gate Place, Londres, SW75NS, Grande-Bretagne.

La personne suivante est nommée Gérant de la classe B de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des dispositions des statuts de la Société:

Dr Wolfgang Zettel, gérant, né le 15 novembre 1962 à Konstanz, Allemagne, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lattard, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 septembre 2006, vol. 438, fol. 26, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(106084.3/242/368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

SEVRES I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2440 Luxembourg, 59, rue du Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 119.774.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada registered under the registration no. LP # 11768199, acting through its general partner KKR ASSOCIATES EUROPE II LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, registered under the registration no. LP # 11768215, acting through its general partner KKR EUROPE II LIMITED, a limited company organised under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the registration no. 148422,

represented by Maître Mathilde Lattard, maître en droit, pursuant to a proxy dated which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company SEVRES I, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name SEVRES I, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion, it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or, as the case may be, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager or, as the case may be, the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or, as the case may be, the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred shares (500) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management, binding signature. The Company is managed by one or several managers (each a «Manager») who may be but need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of managers (the «Board» or the «Board of Managers»). Any Manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint Managers of two different classes, being class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of the Board of Managers may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B Manager (including by way of representation).

The Board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Manager, and in the case of a Board of Managers by the joint signature of any two of the Managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole Manager (if there is only one) or, as the case may be, the board of Managers or any two of the Managers or, in the event of classes of Managers, by one class A and one class B Manager acting together.

Art. 8. Liability Managers. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three-quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the second Tuesday in June at 11:00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Manager or as the case may be, the Board.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Manager or, as the case may be, the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its name:

Subscriber	Number of shares	Payment
KKR EUROPEAN FUND II LIMITED PARTNERSHIP . .	500	EUR 12,500
Total	500	EUR 12,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900).

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.
2. The following person is appointed Class A Manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Mr Mattia Caprioli, manager (principal), born on March 27, 1974 in Correggio (Reggio Emilia), Italy, with personal address at 2, Queen's Gate Place, London, SW75NS, United Kingdom.

The following person is appointed Class B Manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Dr. Wolfgang Zettel, manager, born on November 15, 1962 in Konstanz, Germany, professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2006.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant sous les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré sous le numéro LP # 11768199, agissant par son general partner KKR ASSOCIATES EUROPE II LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant sous les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré sous le numéro LP # 11768215, agissant par son general partner KKR EUROPE II Limited, un limited company existant sous les lois des Cayman Islands, avec siège social au c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands et enregistré sous le numéro 148422,

représenté par Maître Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Laquelle comparante, agissant ès qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée SEVRES I, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SEVRES I, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires

n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants (chacun un «Gérant»), associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil» ou le «Conseil de Gérance»).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérance par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite concernant chaque réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés dans cette convocation. Cette convocation peut être omise par l'assentiment de chacun des Gérants donné soit par écrit, par câble, par télégramme, telex, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance si le lieu et l'endroit ont été déterminés dans une résolution antérieurement adoptée par le Conseil de Gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de désigner des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Cette classification de Gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de cette assemblée générale et les Gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement par approbation à la majorité des Gérants de la Société. Au cas où l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) chaque résolution du Conseil de Gérance ne sera valablement prise que si approuvée par la majorité des Gérants y inclus au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque Gérant.

La Société sera engagée par une seule signature au cas où il y a un seul Gérant, et au cas où il y a un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux des Gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. En tous cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'une personne ou de personnes à laquelle/auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant (s'il n'y en a qu'un) ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance ou par deux des Gérants ou, s'il y a des classes différentes de Gérants, par un Gérant de classe A et par un Gérant de classe B agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des Gérants. Le ou les Gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les Gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une

telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au deuxième mardi en juin de chaque année à 11h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré comme indiqué à coté de leurs noms respectifs:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription
KKR EUROPEAN FUND II LIMITED PARTNERSHIP	500	EUR 12.500
Total	500	EUR 12.500

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement libérées, ainsi le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est disponible pour la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte, sont évalués à environ mille neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 59, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée Gérant de la classe A de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des dispositions des statuts de la Société:

Monsieur Mattia Caprioli, gérant, né le 27 mars 1974 à Correggio (Reggio Emilia), Italie, résidant au 2 Queens Gate Place, Londres, SW75NS, Grande-Bretagne.

La personne suivante est nommée Gérant de la classe B de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des dispositions des statuts de la Société:

Dr Wolfgang Zettel, gérant, né le 15 novembre 1962 à Konstanz, Allemagne, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lattard, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 septembre 2006, vol. 438, fol. 26, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(106086.3/242/368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

BOPO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 108.271.

Aujourd'hui, le 25 septembre 2006,

s'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme holding BOPO S.A.H. à savoir:

a) La société EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 94.641, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.

b) La société START 56, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de Commerce sous le numéro B 106.932, ici représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, prénommé.

c) Monsieur Paul Müller, prénommé.

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration a décidé le transfert du siège social de la société BOPO S.A.H. de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Ainsi décidé à Diekirch, le 25 septembre 2006.

START 56, S.à r.l. / EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l. / P. Müller

Signature / Signature / -

Enregistré à Diekirch, le 27 septembre 2006, réf. DSO-BU00210. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(104298.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 septembre 2006.

AAMERKRILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 94.167.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Signature.

(104237.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

MATERIALS HANDLING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 85.613.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

Signature.

(104216.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

100596

LOZOLUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.629.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOZOLUX HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / DMC, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(104212.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

FAUTSCH & DUPREZ S.A. - ELECTRICITE GENERALE ET INDUSTRIELLE, Société Anonyme.

Siège social: L-9542 Wiltz, 1, rue Neuve.
R. C. Luxembourg B 105.891.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du treize juillet 2006

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs:

Monsieur Manfred Duprez, L-9980 Wilwerdange, maison 43D,

Madame Mäggy Hermann, L-9980 Wilwerdange, maison 43D,

Monsieur Jean-François Schneiders, B-6670 Beho, Watermal 10,

pour la durée de 6 ans, donc jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011.

L'assemblée renouvelle le mandat du commissaire, la FIDUCIAIRE GENERALE DU NORD S.A., 3, place Guillaume, L-9237 Diekirch, pour la durée de 6 ans, donc jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Diekirch, le 8 septembre 2006, réf. DSO-BU00050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(104082.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 septembre 2006.

ASTRON BUILDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9230 Diekirch, route d'Ettelbruck.
R. C. Luxembourg B 91.774.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Diekirch, le 28 septembre 2006, réf. DSO-BU00238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104111.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 septembre 2006.

**ALVP, ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES VISITEURS DE PRISON,
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 29, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg F 5.665.

STATUTS

L'an deux mille six, le deux octobre, entre les personnes, membres fondateurs, désignées ci-après:

- Cadour Petra, formatrice, demeurant au 33, rue Rham, L-6142 Junglinster, de nationalité allemande;
- Klein Vincent, aumônier, demeurant au 25, av. Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, de nationalité française;
- Kremer Romain, assistant pastoral, demeurant au 6, Klatzewee, L-9714 Clervaux, de nationalité luxembourgeoise;
- Moes-Dôme Josianne, assistante sociale, demeurant au 26, Gromsceed, L-1670 Senningerberg, de nationalité belge;
- Peters Gilles, fonctionnaire communal, demeurant au 9, rue Christophe Gluck, L-1632 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;
- Schumacher Pierre, architecte, demeurant au 18, av. Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;

ainsi que ceux qui acceptent ultérieurement les statuts ci-après, il est constitué une association sans but lucratif qui est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif ainsi que celles qui l'ont modifiée.

Art. 1^{er}. Nom. L'association est sans but lucratif et prend la dénomination: ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES VISITEURS DE PRISON, en abrégé ALVP.

Art. 2. Siège. Son siège social est établi au 29, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du conseil d'administration.

Art. 3. Objet. L'Association a pour objet:

- a) vis-à-vis des personnes détenues:
 - de les soutenir moralement pendant la période de détention;
 - de les aider à réussir leur réinsertion sociale;
- b) vis-à-vis des bénévoles de l'association:
 - de les recruter, les former et les encadrer dans leurs activités auprès des personnes détenues;
 - d'établir une déontologie et de veiller par eux à son respect;
 - d'être pour eux un lieu d'échange et de ressourcement;
- c) vis-à-vis de la société civile:
 - d'être un interlocuteur structuré, visible et indépendant pour les autorités judiciaires et administratives, les services sociaux et pour toute personne intéressée ou concernée par l'activité des visiteurs de prison;
 - de faire connaître le rôle et l'utilité des visiteurs de prison auprès du public.

L'action de l'association s'oriente selon la vision chrétienne de l'Homme et les valeurs de l'Évangile. Dans le cadre de ses activités, l'association dispense son aide aux hommes et aux femmes indépendamment de toutes considérations d'ordre idéologique, philosophique ou religieux. Les bénéficiaires de ses services ont droit à la protection de leur vie privée ainsi qu'au respect de leurs convictions idéologiques, philosophiques ou religieuses.

Art. 4. Moyens. Les moyens d'action de l'association sont notamment:

- a) vis-à-vis des personnes détenues:
 - des rencontres régulières avec elles lors de visites;
 - l'établissement de liens avec leur entourage dans la mesure où les services sociaux et juridiques compétents, la personne concernée, ses proches et le visiteur sont d'accord avec une telle initiative;
- b) vis-à-vis des bénévoles de l'association:
 - leur recrutement, formation et encadrement;
 - l'établissement d'un secrétariat;
- c) vis-à-vis de la société civile:
 - le travail en partenariat avec les autorités judiciaires et administratives ainsi qu'avec les services sociaux compétents, notamment au travers de chartes définissant les conditions de collaboration;
 - la coopération avec d'autres mouvements ou associations;
 - l'information des concitoyens et des personnes détenues sur des questions en lien avec les objets de l'association.

Dans la mesure où l'association agit dans un contexte juridique et social délicat, elle se doit d'assurer le recrutement de visiteurs et de veiller particulièrement à la qualité de leur formation et de leur encadrement.

Tout bénévole qui agit à travers l'association doit être spécialement agréé par elle. Le conseil d'administration de l'association notifie annuellement par écrit l'agrément aux personnes qu'il choisit librement pour leurs aptitudes personnelles et auxquelles l'association donne une formation et un encadrement approprié. Par sa candidature, le bénévole s'engage à suivre les formations prévues par l'association, à se conformer à son encadrement et à respecter les règles de déontologie et les chartes. L'association peut à tout moment, en cas d'infraction aux règles de formation, d'encadrement et de déontologie ou d'infraction aux chartes, retirer son agrément à un bénévole et en informer les administrations compétentes.

L'association peut elle-même s'associer ou se fédérer à d'autres associations ou organismes dont l'objet ou le but est équivalent pour autant que cette collaboration lui permette de mieux exercer son activité et de promouvoir les intérêts de sa cause vis-à-vis de tiers. La décision de s'associer ou de se fédérer est prise par l'assemblée générale votant à la majorité simple des voix émises.

L'association peut passer des accords avec l'Etat du Grand-Duché, les institutions internationales telles que l'Union européenne, les collectivités locales ou avec des organismes sociaux pour lui permettre de mieux exercer son activité.

Art. 5. Les Membres. L'association se compose de membres actifs (dénommés «membres» ci-après) et de membres sympathisants. Le minimum des membres ne peut être inférieur à trois.

Est membre de l'association, toute personne physique qui est membre au moment de l'adoption des présents statuts ou qui est admise ultérieurement selon les statuts.

L'admission de nouveaux membres est proposée par le conseil d'administration à l'assemblée générale qui votera à la majorité des voix émises et en l'absence du candidat; les candidats doivent faire une demande d'admission et ils acceptent, par là même, les présents statuts.

La qualité de membre se perd par la démission volontaire, par le décès ou par la radiation votée par l'assemblée générale statuant à la majorité des 2/3 des voix émises. La radiation peut être prononcée en cas d'infraction grave aux statuts ou en cas d'activité déshonorante pour l'association; est considérée notamment comme activité déshonorante, le non-respect de la déontologie et des chartes. Le membre qui est concerné peut participer et prendre position à l'assemblée mais ne sera pas présent au moment du vote.

L'associé qui a perdu sa qualité de membre, et les héritiers de l'associé décédé n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer aucun compte ou remboursement de cotisations ni faire apposer les scellés ni requérir l'inventaire.

La qualité de membre ne se perd pas par le non-paiement des cotisations. Les cotisations échues avant la démission, le décès ou la radiation d'un membre restent dues à l'association.

Toute personne peut être nommée membre sympathisant par le conseil d'administration. Les membres sympathisants soutiennent l'association par leur aide financière ou d'une autre manière. Le conseil d'administration peut fixer une cotisation annuelle. Les membres sympathisants sont invités aux Assemblées Générales ordinaires, mais n'ont pas droit de vote.

Art. 6. Les Organes de l'Association. Les organes de l'association sont l'assemblée générale, le conseil d'administration et les réunions régulières des bénévoles agréés par l'association.

Art. 7. Compétences de l'Assemblée Générale. Les membres sont réunis en assemblée générale qui est compétente pour:

1. l'approbation annuelle des comptes et budgets ainsi que de la gestion de l'association par les administrateurs;
2. la nomination et révocation des administrateurs;
3. l'admission et l'exclusion d'un membre;
4. la modification des statuts;
5. la dissolution de l'association.

Tous les membres ont un droit de vote égal à une voix.

Art. 8. Déroulement des Assemblées Générales. L'assemblée se réunit en session ordinaire une fois par an et au plus tard le 31 juillet.

Une assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée à tout moment par le Président du Conseil d'Administration, ou bien par deux administrateurs agissant conjointement, ou bien par lettre conjointe d'un cinquième des membres au moins.

Les membres sont convoqués à l'assemblée statuaire et à toutes les autres assemblées par lettre simple qui contiendra date, lieu et heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

La convocation doit se faire au moins huit jours avant l'assemblée.

Les comptes annuels ainsi que le rapport d'activités sont à disposition des membres au siège de l'association, au moins huit jours avant l'assemblée.

L'ordre du jour de l'assemblée ordinaire portera nécessairement au moins sur les points suivants:

1. Rapport annuel du conseil d'administration et décharge donnée aux administrateurs.
2. Rapport annuel du trésorier et approbation des comptes avec décharge donnée au trésorier.
3. Vote des grandes lignes d'activités de l'association et approbation des budgets.
4. Renouvellement du mandat des administrateurs et vérification de la liste des membres.
5. Nomination de 1 ou 2 commissaires aux comptes.

L'assemblée générale peut également décider de résolutions qui lui sont soumises en cours de réunion.

L'assemblée générale vote les règles déontologiques aux 2/3 des voix et approuve le cas échéant les chartes que l'association signe avec les administrations compétentes.

L'assemblée générale peut valablement statuer si la moitié des membres est présente ou représentée. Elle vote à la majorité simple des voix émises sauf pour les cas prévus par les statuts (exclusion d'un membre) ou la loi (modification des statuts ou dissolution).

Les membres ne peuvent se faire représenter que par des membres de l'association. Un membre peut tout au plus représenter deux autres membres.

La modification des statuts se fait conformément à l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. La dissolution de l'association est décidée suivant l'article 20 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration.

Un procès-verbal est dressé par le secrétaire du conseil d'administration; il est signé par lui et par le président. Une copie est envoyée par lettre simple à tous les membres; le procès-verbal fera foi des résolutions qui auront été prises sauf s'il est contesté par écrit par un des membres présents ou représentés à l'assemblée dans un délai d'un mois dès la réception d'une copie.

Dans le cas où une décision est prise à la majorité qualifiée, une copie du procès-verbal est contresignée par tous les membres présents ou représentés et restituée au président qui la conserve au siège.

Art. 9. Le Conseil d'Administration. Le conseil d'administration comporte trois membres au moins et douze au plus qui sont nommés par l'assemblée générale soit par nomination individuelle soit par vote collectif.

Leur mandat est annuel et court jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire suivante. Leur mandat peut être renouvelé.

Le mandat des administrateurs est honorifique et non rémunéré.

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier.

Si un administrateur démissionne, il n'est pas remplacé avant l'assemblée générale ordinaire suivante sauf si le nombre d'administrateurs est inférieur à trois.

Art. 10. Compétences du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration gère les affaires courantes de l'association et la représente pour tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

L'association est engagée par la signature conjointe de son président et d'un administrateur.

Le conseil d'administration agissant à l'unanimité des personnes présentes ou représentées peut déléguer, sous sa responsabilité, une partie de ses pouvoirs à un membre ou à un tiers, ceci notamment pour assurer la gestion quotidienne de l'association.

Le conseil d'administration élabore les règles déontologiques et négocie les chartes avec les administrations compétentes; il les soumet pour approbation à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration décide annuellement à la majorité simple sur l'octroi et aux 2/3 des voix sur le retrait de l'agrément des bénévoles.

Le Président du conseil d'administration réunit les assemblées générales.

L'assemblée peut également être convoquée par lettre conjointe de deux administrateurs ou d'un cinquième des membres de l'association.

Le secrétaire du conseil d'administration veille à la publication de la liste des membres de l'association et de la liste des membres du conseil d'administration ainsi que des comptes annuels approuvés.

Art. 11. Les Réunions du Conseil d'Administration. Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par écrit.

Le conseil d'administration est présidé par le Président ou, en son absence, par un administrateur désigné à la majorité simple pour la réunion.

Il sera dressé un procès-verbal des réunions qui est signé par le président du conseil. Ces rapports sont archivés au siège de l'association et gardés à la disposition des membres.

Les administrateurs ne peuvent se faire représenter que par des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an. Lors de ces réunions chaque administrateur ou chaque tiers au service de l'association, fait un bref rapport écrit ou oral sur le mandat pour lequel il a été spécialement délégué.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 12. Les réunions des bénévoles agréés par l'Association. Les bénévoles agréés par l'association se réunissent régulièrement et au moins 2 fois par an avec le conseil d'administration.

Art. 13. Les Ressources de l'Association. L'exercice financier commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les ressources de l'association sont:

1. ses ressources propres découlant de son activité;
 2. les cotisations annuelles qui ne peuvent dépasser 25,- EUR par an;
 3. les subsides et subventions;
 4. les dons et libéralités autorisés selon les règles de la loi luxembourgeoise.
- L'excédent d'actif est à la disposition de l'association dans le cadre de son activité.

Art. 14. Les Comptes Annuels. Les comptes annuels sont établis suivant un plan comptable conforme aux exigences de la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'appréciation du/des commissaire(s) aux comptes nommé(s) par l'assemblée générale. Son/leur rapport est à la disposition des membres de l'association qui peuvent le consulter au siège social.

Ces comptes sont présentés à l'assemblée générale statutaire pour approbation. Ils sont à la disposition des membres de l'association qui peuvent en prendre connaissance au siège de l'association, huit jours au moins avant l'assemblée générale.

Les comptes approuvés sont conservés à la disposition des membres au siège de l'association.

Art. 15. La Durée de l'Association. La durée de l'association est illimitée.

La dissolution volontaire se fait d'après les articles 20 et suivants de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. En cas de dissolution, le patrimoine de l'association sera transféré par décision de l'assemblée générale à une association qui poursuit une cause similaire.

Art. 16. Règles déontologiques. La première déontologie à la base de l'association est signée par les membres fondateurs et pourra être modifiée par la suite selon les dispositions de l'article 8.

P. Cador / V. Klein / R. Kremer / J. Moes-Dôme / G. Peters / P. Schumacher
Membres fondateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00672. – Reçu 322 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106109.5//194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

AEQUITAS EUROPE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 275.000,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 92.773.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06405, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour AEQUITAS EUROPE 1, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(104217.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

LDV MANAGEMENT II MEIGERHORN S.C.A., Société en Commandite par Actions.
Share capital: EUR 31,000.

 Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 115.978.

In the year two thousand and six, on the eighteenth of August.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting (the «Extraordinary General Meeting») of shareholders of LDV MANAGEMENT II MEIGERHORN S.C.A., a société en commandite par actions having its registered office at 5, boulevard de la Foire, 1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115.978, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, on April 3, 2006, published on July 1, 2006 in the Mémorial C - N° 1274, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The Extraordinary General Meeting was opened at 9.00 p.m. with Mr Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair.

The President appoints as secretary, Mr Lanwal Benhlol, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer, Mr Hervé Precigoux, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

- 1) Increase of the Company's share capital;
- 2) Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company;
- 3) Miscellaneous.

II. That the shareholders represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the Extraordinary General Meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Extraordinary General Meeting, unanimously, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to increase the share capital of the Company by sixty-nine thousand and fifty Euro (EUR 69,050.-), from thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) up to one hundred thousand and fifty Euro (EUR 100,050.-) by the issue of two thousand seven hundred and sixty-two (2,762) new Ordinary Shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

LDV MANAGEMENT II, S.à r.l. and Ely Michel Ruimy expressly waive their preferential rights to subscribe to the Ordinary Shares newly issued.

The Ordinary Shares newly issued have been subscribed and fully paid up by a contribution in cash by The Public Institution for Social Security, having its registered office in Safat, 13104, P.O. Box 24324, Kuwait, here represented by Mr Francis Kass, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached, so that the total amount of sixty-nine thousand and fifty Euro (EUR 69,050.-) is at the disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the increase of capital decided in the above resolution, the Extraordinary General Meeting resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company has a subscribed share capital of one hundred thousand and fifty Euro (EUR 100,050.-) divided into four thousand and one (4,001) Ordinary Shares and one (1) Management Share with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The Management Share shall be held by LDV MANAGEMENT II, S.à r.l. as unlimited shareholder (actionnaire commandité).»

The other paragraphs of article 6 and the rest of the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 2,200.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») des actionnaires de LDV MANAGEMENT II MEIGERHORN S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, 1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 115.978, constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'un acte notarié du notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, du 3 avril 2006, publié le 1^{er} juillet 2006 au Mémorial C - N° 1274, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Monsieur Lawal Benhlol, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hervé Precigoux, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

- 1) Augmentation du capital de la Société;
- 2) Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;
- 3) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires, par les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société de soixante-neuf mille cinquante euros (EUR 69.050,-), pour le porter de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent mille cinquante euros (EUR 100.050,-), par l'émission de deux mille sept cent soixante-deux (2.762) Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

LDV MANAGEMENT II, S.à r.l. et Ely Michel Ruimy renoncent expressément à leurs droits préférentiels de souscription aux Actions Ordinaires nouvellement émises.

Les Actions Ordinaires nouvellement émises ont été souscrites et entièrement libérées par un apport en numéraire par The Public Institution for Social Security, ayant son siège social à Safat, 13104, P.O. Box 24324, Kuweit, ici représenté par Monsieur Francis Kass, prénommé, en vertu d'une procuration ci-annexée, de sorte que la somme de soixante-neuf mille cinquante euros (EUR 69,050.-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital ainsi décidée dans la résolution précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** La Société a un capital souscrit de cent mille cinquante euros (EUR 100.050,-) représenté par quatre mille une (4.001) Actions Ordinaires et par une (1) Action de Commandité, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. L'Action de Commandité sera détenue par LDV MANAGEMENT II, S.à r.l. en tant qu'actionnaire commandité.»

Les autres paragraphes de l'article 6 et le reste des statuts de la Société demeurent inchangés.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de son augmentation de capital sont évalués environ à EUR 2.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Kass, L. Benhlol, H. Precigoux, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 août 2006, vol. 437, fol. 101, case 1. – Reçu 690,50 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(106114.3/242/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

LDV MANAGEMENT II MEIGERHORN S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 115.978.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(106115.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

AB IMAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 65.524.

L'an deux mille six, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société AB IMAGE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 22 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 733 du 10 octobre 1998, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé suite à la conversion en euro en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1375 du 23 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par M. Denis Brettnacher, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Carine Godfurnon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Franck Jacoby, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Changement de la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2) Modification subséquente des statuts.

3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le dernier vendredi du mois de juin à 15.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. alinéa 1.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocations, le dernier vendredi du mois de juin à 15.00 heures.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à sept cents euros (700,- EUR) sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Brettnacher, C. Godfurnon, F. Jacoby, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 août 2006, vol. 470, fol. 85, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 septembre 2006.

M. Schaeffer.

(105297.2/5770/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

AB IMAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 65.524.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 septembre 2006.

M. Schaeffer.

(105298.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

HEMEX A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.
H. R. Luxemburg B 95.013.

Heute, am 25. September 2006,

traf sich der Verwaltungsrat der anonymen Gesellschaft HEMEX A.G. zu einer Versammlung, nämlich:

a) EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch ihren allein zeichnungsberechtigten Geschäftsführer, Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu L-9840 Siebenaler, Maison 20.

b) START 56, S.à r.l., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch ihren allein zeichnungsberechtigten Geschäftsführer, Herrn Paul Müller, vorbenannt.

c) Herrn Paul Müller, vorbenannt.

Einstimmig beschließt der Verwaltungsrat, den Sitz der Gesellschaft HEMEX A.G. von L-9227 Diekirch, 50, Esplanade nach L-9227 Diekirch, 48, Esplanade zu verlegen.

So beschlossen zu Diekirch, am 25. September 2006.

EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l. / START 56, S.à r.l. / P. Müller

Unterschrift / Unterschrift / -

Enregistré à Diekirch, le 25 septembre 2006, réf. DSO-BU00148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(103991.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 septembre 2006.

TALMONT INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 119.765.

STATUTES

In the year two thousand six, on the sixteenth day of August.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg joint stock corporation, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' registrar under number B 37.974;

duly represented for the purposes of this deed by Mrs Karine Vautrin and Mr Fabrice Geimer, both of them attorneys-in-fact A of the Company, acting jointly in accordance of article 12 of the bylaws.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities,

bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name TALMONT INVESTMENT, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of two managers.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision

can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first Company's year begins today, on its date of incorporation and shall end on the thirty-first of December 2006.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., the sole partner of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by the following manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg joint stock corporation, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' registrar under number B 37.974.

The duration of its mandate is unlimited.

2) The address of the Company is at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le seize août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste à L-2346 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 37.974,

dûment représentée aux fins du présent acte par Madame Karine Vautrin et Monsieur Fabrice Geimer, tous deux Fondés de Pouvoirs A de la Société, agissant conjointement conformément à l'article 12 des statuts.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination TALMONT INVESTMENT, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication au départ de Luxembourg permettant à plusieurs personnes qui y participent de communiquer simultanément. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance ayant participé à la réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui, date de constitution de la Société, et se terminera le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., l'associée unique de la Société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste à L-2346 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 37.974.

La durée de son mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Vautrin, F. Geimer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 août 2006, vol. 438, fol. 2, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(106040.3/242/282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

SEVIGNE SALTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 79.315.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Signature.

(104219.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

FORCEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 76.504.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Signature.

(104220.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

FORCEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 76.504.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Signature.

(104222.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.
